



# Flash info

Mai 2020



## Des masques en tissu lavables pour tous les Mahieutins

La Mairie va distribuer à tous les habitants du village **2 masques en tissu lavables** avant le 11 mai, fin du confinement. Ces masques ont été fournis gratuitement par le Département de Yvelines. Pour que chaque personne (adulte et adolescent) soit servie et que la distribution se déroule dans de bonnes conditions, il est indispensable que nous connaissions le nombre de personnes de chaque foyer.

Pour cela, nous vous demandons de renseigner, dès que possible, le formulaire joint au Flash info, puis de le retourner dans la boîte à lettres de la Mairie. Les rubriques du formulaire signalées par une astérisque sont obligatoires.

En parallèle, une version « en ligne » sera disponible sur le site web ([www.villiers-le-mahieu.fr](http://www.villiers-le-mahieu.fr)) et sur la page Facebook ([www.facebook.com/mairie.vlm](http://www.facebook.com/mairie.vlm)) de la Mairie (le retour est alors automatique). Une réponse par téléphone sera également acceptée pour les personnes à risque ou ayant des difficultés pour se déplacer.

Selon votre choix exprimé dans le formulaire, les masques seront déposés dans votre boîte à lettres ou distribués lors de 2 permanences organisées **jeudi 7 mai** (de 9h à 12h et 14h à 19h30) et **samedi 9 mai** (de 10h à 12h et 15h à 17h). Pour des raisons de sécurité (distanciation, entrée et sortie différentes), ces permanences seront organisées **à la salle de fêtes**. Merci de vous munir d'un justificatif de domicile.

La municipalité est consciente du calendrier contraint, indépendant de sa volonté, qu'elle propose pour la distribution des masques. Elle vous remercie pour votre compréhension.



## Réouverture des écoles, de la cantine et du périscolaire

Les scénarios de sortie du confinement se construisent au jour le jour en fonction des décisions prises par le Gouvernement et des moyens disponibles sur le terrain pour respecter le protocole sanitaire.

L'école maternelle intercommunale de Thoiry accueillera les enfants à partir du 12 mai prochain, par groupes de 10 enfants maximum. Tous les parents ont été contactés pour les informer et savoir s'ils souhaitent garder leurs enfants ou les faire revenir à l'école. La cantine du midi sera assurée mais les conditions de ramassage scolaire ne sont pas encore fixées.

Notre école primaire ouvrira également à partir du 12 mai. Les classes de CP et CM2 reprendront le 12, les CM1 le 18. La date de reprise des CE1-CE2 reste à décider (18 ou 25 mai).

La municipalité a décidé, en parallèle, d'ouvrir la cantine et le centre périscolaire matins et soirs ainsi que les mercredis.

Tous les parents ont été informés et un formulaire d'enquête leur a été soumis pour savoir s'ils souhaitent envoyer leurs enfants à l'école et utiliser les services périscolaires. Le nombre d'enfants par classe sera limité à 15. En conséquence, si tous les enfants viennent en classe, chacun des niveaux CE1-CE2 et CM1-CM2 seront divisés en 2 groupes et fonctionneront en alternance, un jour sur 2.

Les enseignantes et les animatrices du centre préparent actuellement les locaux et les procédures d'accueil et de déplacement des enfants. L'organisation est susceptible d'évoluer pour ajuster les mesures prises et tenir compte de la situation sanitaire. Les parents seront tenus informés au fur et à mesure.

Les parents qui ne souhaitent pas mettre leurs enfants à l'école se verront proposer un enseignement à distance.

## Reprise des collectes par le SIEED

Le ramassage des déchets verts par le SIEED reprendra **lundi 11 mai**. En conséquence, la Mairie n'effectuera pas de ramassage le mercredi 6 mai comme cela avait été envisagé.

Les déchèteries du SIEED sont à nouveau ouvertes aux particuliers depuis le 24 avril.

Et le prochain passage des encombrants aura lieu le **mardi 8 septembre**.

*Pour la propreté de notre village, la municipalité rappelle aux Mahieutins que le dépôt des sacs de déchets verts sur les trottoirs ne doit être fait que la veille au soir du jour de collecte. Merci pour les riveurs et votre civisme.*

## Annulation des fêtes estivales

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, les événements rassemblant un grand nombre de personnes resteront interdits durant les mois de juin, juillet et août.

**La fête de notre village**, moment unique de convivialité et de rencontres, prévue le 13 juin, ne pourra pas avoir lieu, feu d'artifice compris.

Il en sera de même pour **le festival La Grange**, rendez-vous annuel de tant de jeunes amateurs de musique électronique, initialement programmé le 11 juillet.

Espérons que les activités sportives, culturelles et de loisirs reprendront normalement à la rentrée de septembre et en attendant, **respectons les gestes barrières**.

## Les supports de communication de la commune

Le temps du confinement, la vie associative s'est arrêtée, l'école et le centre de loisirs ont fermé leurs portes, les activités économiques et de loisirs ont été suspendues ... Aussi, le numéro 82 des Chroniques Mahieutines ne paraîtra pas début juin, comme à l'accoutumée. Rendez-vous en fin d'année 2020 pour, espérons le, vous présenter une actualité heureuse.

En attendant, nous ferons des efforts pour vous tenir informés, en publiant un Flash info, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Pour mieux communiquer avec ses administrés, la municipalité a besoin de pouvoir utiliser tous les outils de communication de la vie quotidienne. Vous pouvez nous aider, si vous le souhaitez, en renseignant le verso du formulaire ci-joint sur la distribution des masques. Les SMS, les mails ou les appels téléphoniques peuvent faire gagner du temps ... et de l'argent.

Dans le domaine de la communication électronique, un site web est, s'il est correctement mis à jour, une source incontournable d'informations. Justement, le site de la commune, **[www.villiers-le-mahieu.fr](http://www.villiers-le-mahieu.fr)**, est tenu quotidiennement à jour : l'actualité, les événements à venir ou passés, la vie municipale, le PLU dans son intégralité, la vie scolaire et périscolaire, la vie associative, les services communaux et intercommunaux, les conseils de sécurité ou les objets trouvés, ... Tous ces points y sont développés et la liste n'est pas exhaustive !

La dernière nouveauté dans le domaine de la communication électronique est la création de la page officielle de la Mairie sur le réseau social Facebook, **[www.facebook.com/mairie.vlm](https://www.facebook.com/mairie.vlm)**. Cliquez sur les boutons « J'aime », partagez les publications avec vos ami(e)s et commentez à souhait. Cependant si vos commentaires ne concernent pas directement Villiers-le-Mahieu et/ou ne sont pas conformes aux règles de bonne conduite, ils seront supprimés sans préavis.

Facebook, on aime, on n'aime pas, mais on y apprend beaucoup de choses. Jugez vous-même !

*La municipalité vous souhaite une bonne lecture !*



Mairie de Villiers-le-Mahieu

## Des masques pour les Mahieutins

Dans le cadre du déconfinement annoncé par le Gouvernement, le Département des Yvelines met à disposition des habitants de la commune **deux masques en tissu lavables par personne**. La Mairie de Villiers-le-Mahieu organise la distribution et vous propose plusieurs solutions pour les récupérer.

Nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous pour nous communiquer le mode de récupération que vous préférez.

### Comment souhaitez-vous récupérer les masques pour votre foyer ?

- Je souhaite qu'ils soient déposés dans ma boîte aux lettres.
- Je souhaite venir les récupérer lors des permanences organisées à **la salle des fêtes : jeudi 7 mai de 9h à 12h et 14h à 19h30 ou samedi 9 mai de 10h à 12h et de 15h à 17h.**
- Je ne suis pas intéressé(e) et/ou je possède déjà des masques.

### Pour connaître le nombre de masques nécessaire à votre foyer, merci de bien vouloir répondre aux questions complémentaires suivantes :

Votre nom de famille (\*) : .....

Votre prénom (\*) : .....

Votre adresse précise (\*) : .....  
78770 VILLIERS-LE-MAHIEU

Nombre d'adulte(s) dans votre foyer (\*) : .....

Nombre d'enfant(s) dans votre foyer (\*) : .....

L'âge de vos enfants (\*) : ..... .....

### Comment répondre à ce formulaire ?

- En déposant le questionnaire dûment rempli dans la boîte à lettres de la mairie ;
- En renseignant le formulaire sur le site web de la mairie ([www.villiers-le-mahieu.fr](http://www.villiers-le-mahieu.fr)) ;
- En renseignant le formulaire sur la page Facebook de la mairie ([www.facebook.com/mairie.vlm/](http://www.facebook.com/mairie.vlm/)) ;
- Éventuellement, en téléphonant au 06 25 98 42 62.

(\*) signifie que la réponse est obligatoire

Partie facultative au verso

## Améliorer la diffusion des informations municipales

Pour mieux vous communiquer des informations municipales, plus efficacement et plus rapidement, la Mairie souhaiterait recueillir vos coordonnées téléphoniques et/ou vos adresses mail.

Ces informations personnelles permettraient d'enrichir les moyens de communication de la Mairie vers les habitants du village, en complément des Flashs Infos, des Chroniques Mahieutines, du site web et depuis peu de la page officielle Facebook.

Ces données personnelles peuvent s'avérer précieuses dans des situations exceptionnelles comme la crise sanitaire que nous subissons actuellement, un plan canicule, des conditions météorologiques difficiles ou un dysfonctionnement imprévu des services publics.

**Accepteriez-vous de recevoir des informations municipales via des SMS ou des mails ? (\*)**

- OUI  
 NON

*Nous prenons très au sérieux la confiance que vous nous accordez en partageant vos données personnelles avec nous. Nous les traiterons de manière honnête et respectueuse de la loi. Elles seront conservées pendant 36 mois, ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers et ne seront pas utilisées à d'autres fins.*

*Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant ainsi que du droit de définir les directives relatives au sort desdites données en écrivant à [mairie@villiers-le-mahieu.fr](mailto:mairie@villiers-le-mahieu.fr).*

Si votre réponse est positive, merci de renseigner les rubriques suivantes :

Votre adresse mail (facultatif) : .....

Votre numéro de téléphone fixe (facultatif) : .....

Votre numéro de téléphone mobile (facultatif) : .....

La Mairie vous remercie pour votre coopération.

*(\*) signifie que la réponse est obligatoire*